

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02175 Numéro SIREN : 789 843 471 Nom ou dénomination : OSSABETON CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2019 sous le numéro de dépôt 60

OSSABETON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social :

ZAC du Prieuré
17 Avenue Christian Doppler
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

789 843 471 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs,

I – OBJET DE LA REUNION

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE

A – SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

La Société n'a réalisé aucun produit d'exploitation.

Le résultat de l'exercice fait ressortir une perte de 169 €.



B – SITUATION DES FILIALES DURANT L'EXERCICE

La société **OSSABETON CONSTRUCTIONS** n'a pas de filiale.

C – EVOLUTION PREVISIBLE

Le démarrage réel de l'activité est attendu pour l'exercice en cours.

D – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre activité ne nécessite pas d'investissement dans le domaine de la recherche.

E – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Aucun évènement notable n'est à signaler.

III – AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau- 169 €.

IV – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il s'agit du quatrième exercice social et qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices.

V – PARTICIPATION, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

A – PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISES DE CONTROLE D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE

La société n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation dans quelque société que ce soit.

B – MENTIONS DES SOCIETES CONTROLEES ET DE LA PART DU CAPITAL DETENUE PAR ELLES

La société **OSSABETON CONSTRUCTIONS** ne contrôle aucune société.



VI – CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Vous aurez à approuver ces conventions détaillées dans le rapport spécial de notre Commissaire aux Comptes.

VII – TABLEAU DES RESULTATS – CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Conformément à l'article 223 quater et 39-4 du CGI, je vous indique que notre société n'a pas effectué de dépenses somptuaires.

VIII – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

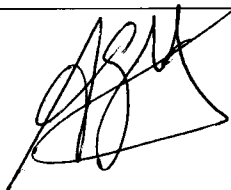
Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et en application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce et de l'article D441-4 du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 :

Sans objet.

IX – VOTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

Votre Présidente vous invite à adopter les résolutions qu'elle soumet à votre vote.

LA PRESIDENTE



OSSABETON CONSTRUCTIONS S.A.S.

Société par actions simplifiée au Capital de 10 000 euros

Siège Social : ZAC du PRIEURE
17 Avenue Christian Doppler
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Rapports Du Commissaire aux Comptes

Christian MATHIEU

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

41 - 43 rue Pierre Brossolette - 91130 Ris Orangis -
Tél : 01 69 02 77 60 - Fax : 01 69 06 08 01 - e-mail : christian.mathieu@orange.fr

OSSABETON CONSTRUCTIONS S.A.S.

Société par actions simplifiée au Capital de 10 000 euros

Siège Social : ZAC du PRIEURE
17 Avenue Christian Doppler
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Rapport sur les comptes annuels

du Commissaire aux Comptes
à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice clos le 31.03.2017

Rapport Général

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.03.2017

Madame, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.03.2017 sur:

- Le contrôle des comptes annuels de la société OSSABETON CONSTRUCTIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.-Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants les investigations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

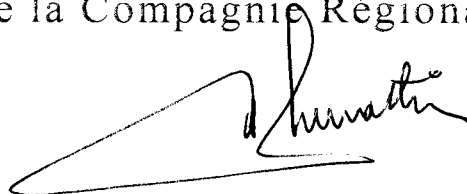
III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président à l'assemblée et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ris-Orangis,
Le 12 septembre 2017

Christian MATHIEU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris



Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : ZAC DU PRIEURÉ 77700 BAILLY-REMY Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 789843471000010 Néant ☐ *

Exercice clos le : 31/03/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
	Frais d'établissement*						
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BK			
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Client et comptes rattachés (3)*	BX	2 864	BY		2 864	
	Autres créances (3)	BZ	449	CA		449	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	3 485	CG		3 485		
Charges constatées d'avance (3)**	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	6 799	CK		6 799	
Comptes de régularisation		CL		CM			
Frais d'émission l'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Écarts de conversion (VI)**	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		CO	6 799	CA		6 799	
Impôts		CP					
(3) Part à plus d'un an							
Créances							

Designation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-3 033
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-169
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 799
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 799
REVALUATIONS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	EC	
	{ Écart de réévaluation libre	ED	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	EE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance constatés d'un an	EG	
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et P	EH	

* Des informations concernant cette rubrique sont fournies en annexe au bilan.

Désignation de l'entreprise : OSs A-3-10N CONSTRUCTIONS				Exercice N		N° de l'exercice *	
				France		Exportations et importations intra-communautaires	
				FA	FB	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					FC	
	Production vendue	biens *		FD	FE	FF	
		services *		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	FK	FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	162
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	169	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-169
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GF		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
III - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
IV - RÉSULTAT GLOBAL AVANT IMPÔTS (I - II - VI + VII)						GV	-169



COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HI	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HJ	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HK	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HL	
		HM	169

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HN	-169
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HO	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HY	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HP	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	HQ	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IH	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IJ	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
(9)	Dont transferts de charges		

(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RC	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	RD	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A1	
		A2	
		A3	
		A4	
		A5	
		A6	
		obligatoires	A9

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

OSSABETON CONSTRUCTIONS S.A.S.

Société par actions simplifiée au Capital de 10 000 euros

Siège Social : ZAC du PRIEURE
17 Avenue Christian Doppler
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Rapport Spécial

du Commissaire aux Comptes
à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice clos le 31.03.2017

Madame, Messieurs,

En qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Je n'ai été avisé d'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

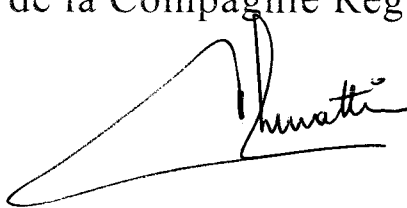
Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Ris-Orangis,
Le 12 septembre 2017

Christian MATHIEU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mathieu', is written over a horizontal line.

OSSABETON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social :

ZAC du Prieuré
17 Avenue Christian Doppler
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

789 843 471 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-neuf septembre à quatorze heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée **OSSABETON CONSTRUCTIONS**, au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BAILLY ROMAINVILLIERS (77700) – ZAC du Prieuré – 17 avenue Christian Doppler, se sont réunis audit siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation qui leur a été faite par la Présidente par lettre recommandée conformément à la loi ainsi qu'ils le reconnaissent.

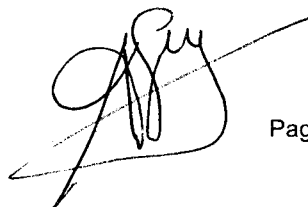
Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Angelo DA SILVA**, es-qualité de représentant de la SARL SILVA INVESTISSEMENTS, Présidente de la Société.

Le bureau de l'assemblée désigne comme secrétaire : Madame Sandrine PUAUD.

La feuille de présence est vérifiée, certifiée et arrêtée exacte par le bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Monsieur le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs et bulletins de vote.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

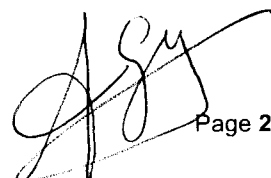
- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 ;
- le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- 1° Rapport de la Présidente sur la situation de la société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé,
- 2° Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 3° Approbation des comptes annuels au 31 mars 2017,
- 4° Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes,
- 5° Vote sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 6° Affectation du résultat,
- 7° Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion de la Présidente et présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.



Page 2 sur 4

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports de la Présidente et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2017 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 169 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport dans tous ses termes et ratifie les conventions contenues dans ce rapport.

Cette résolution soumise à un vote auquel n'ont pris part que les associés non intéressés à la convention a été adoptée à l'unanimité.

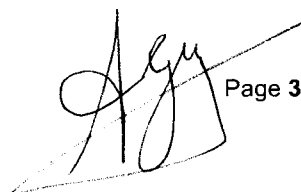
TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions de la Présidente relatives à l'emploi des résultats, savoir :

- Report à nouveau.....- 169 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 Page 3 sur 4

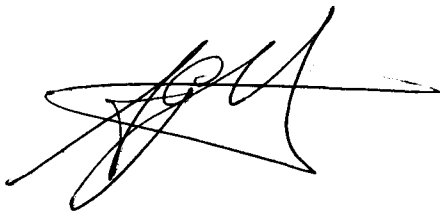
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

N° de Dossier : 6971N

En Euro

HB

BIZOUARD ET ASSOCIES 4 RUE DE MESSY 77410 CLAYE-SOUILLY

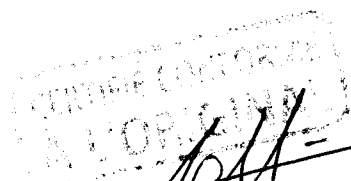
OSSABETON CONSTRUCTIONS

ZAC DU PRIEURE

17 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER

77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

Du 01/04/2016 au 31/03/2017



2050

Réel Normal BIC

MILLESIME 2017

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	78984347100010			



N° 11084 - 18

Formulaire obligatoire
ann. 222 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Imprime à date du service

Exercice ouvert le	01/04/16	et clos le	31/03/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social :
OSSABETON CONSTRUCTIONS ZAC DU PRIEURÉ 17 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS	
SIRET 7 8 9 8 4 3 4 7 1 0 0 0 1 0	Mél : maria.dasilva@alfyma.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	Déficit	169
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Resultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 218 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
BIZOUARD ET ASSOCIES 4 RUE DE MESSY 77410 CLAYE-SOUILLY			
Tél : 0160260306		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date : 30/06/17 Lieu : BAILLY-ROMAINVILLIERS	
Tél :		Qualité et nom du signataire : PRÉSIDENTE DA SILVA MARIA	
		Signature	

* L'impôt des entreprises sur les bénéfices est révisé à compter du 1er janvier 2017. Préciser le taux d'impôt sur les sociétés applicable à la déclaration. Entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale, il y a un espace réservé pour la mentionner : 2065-SD : à la rubrique « NOUVEAUTÉS ».

2017

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres	
		a		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		OSSABETON CONSTRUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZAC DU PRIEURE 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numero SIRET*		789843471000010		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le:		31/03/2017	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)			BJ		BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 864	BY		2 864
		Autres créances (3)	BZ	449	CA		449
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités			CF	3 485	CG		3 485
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)			CJ	6 799	CK	6 799
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Efforts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	6 799	1A	6 799
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		
					CR		
Planche de réserve (transferts : ...)		Stocks		Créances			

Designation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DE	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-3 033
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-169
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 799
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	TOTAL (IV)	EC	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 799
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Écart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

		Exercice N				Total
		France		Exportations et impositions intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF
		FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP
	Autres Produits (1) (11)					FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS
	Variation de stock (marchandises) *					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX
	Salaires et traitements *					FY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA
			- dotations aux provisions			GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW

(RENVOIS : voir annexe 1 2015) * Des opérations dont aucun autre régime est donné dans la présente 2017

Designation de l'entreprise <u>OSSABETON CONSTRUCTIONS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	169
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-169
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Copyright Group D.S. (2007) ISACOMPTA

Designation de l'entreprise		OSSABETON CONSTRUCTIONS		Neant ☒			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		
		Matériel de transport *	KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI			
	Avances et acomptes	LK		LL			
	TOTAL III	LN		LO			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M			
	Autres participations	8U		8V			
	Autres titres immobilisés	1P		1R			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U			
	TOTAL IV	LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements et am. des constructions		IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenc., aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IV		ØI		ØU		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØL		ØV		
	Autres participations		IO		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		1I		2Ø		2Ø		
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2Ø		2Ø		
	TOTAL IV		1J		ØK		ØL		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1J		ØK		ØL		

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-	
=	

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire le montant du déficit inclus chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont : le montant de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONSNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW						Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW + NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à court terme						Z9		Z8	
Frais de remboursement des obligations						SP		SR	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017.

Désignation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UI	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 quinquies H du CGI					10	
- (1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II 1, 2 annexe III au CGI						

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventées sur 7 dans détail des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 quinquies H du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

Désignation de l' entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	2 864	2 864		
	Créance représentative de titres (primes ou remis en litige) * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	VM				
		VB	449	449		
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS				
TOTALX		VT	3 313	VU	3 313	VV
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Défaut représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALX		VY		VZ			
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	- Emprunts souscrits au cours d'exercice	VK		* Les emprunts souscrits au cours de l'exercice sont détaillés dans l'annexe n° 2031			

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/03/17					
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non déductibles du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés du travail (entreprises à l'IR) { de son conjoint			moins part déductible*		à réintégrer :						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WF			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)	RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX						
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis) *	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						IF					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme {		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				IS				
		- imposées aux taux à 0 %				ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {		- Plus-values nettes à court terme				WN						
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW					
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	VS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
TOTAL I								WR				
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	169			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV				
		- imposées au taux de 0 %						WH				
		- imposées au taux de 19 %						WP				
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						IF				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)								XA				
Mesures d'abattement sur le bénéfice et exonérations *	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY				
	Majoration d'amortissement*							XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises innovantes (Régime d'incitation aux dépenses de R&D) (art. 44 septies)	K9			Entreprises innovantes (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44)	L6			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	K3			Zone de revitalisation (art. 44 octies B)	PA	
		Zones de revitalisation (art. 44 octies B)	OV			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	IF			Zone de revitalisation (art. 44 octies B)	XC	
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)				Zone de revitalisation (art. 44 octies B)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation *		K9			Crédit d'impôt sur le revenu report en arrière de déficit	Z1		XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH	169		
Résultat fiscal à l'après-imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				XI	169			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZI								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XI)				XS				XI	169			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**Désignation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONSNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 033
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	3 033
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	169
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	3 202

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de
l'exercice

Imputations

Montant net à la fin de
l'exercice

LI

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU RÉGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-4 198	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 165		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prelèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	OF	-3 033		Report à nouveau		ZF				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		-3 033		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	162		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	162		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Effectif moyen du personnel *	(dont : apprentis : 0	handicapés : 0					YP			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RI			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher : ()	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	RÉCAPITULÉ DE GROUPE *										
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : si société mère : si société filiale											
N° SIRET de la société mère du groupe											

* Ce tableau doit être à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou imputées au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations, qui ont été ou non, au cours de l'exercice, l'objet d'une précédente affectation.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052 - dans la notice n° 2054-3-3-1 pour le régime du groupe.

Désignation de l'entreprise: OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II. Autres éléments								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour amortissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée							
17	Revenus nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été reçus à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des titres sans objet au cours de l'exercice							
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des plus ou moins-values à long terme des titres							
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
Cadre A : Plus ou moins-values nettes à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (A))		(A)						
Cadre B : Plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (B))		(B)						
Cadre C : Surplus plus ou moins-values à long terme		(C)						

* The expression "average" is used, as the word denotes, in relation to the 17

• les plus modestes ont imposés un taux de 19 % en application des articles 238 bis IV, 308 et 310 de la loi n° 44

Désignation de l'entreprise : OSSABETON CONSTRUCTIONS

Formulaire déposé au
titre de l'IR

ELC

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

¹⁰ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise OSSABETON CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 16 % ^②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 16 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ^③	Solde des moins-values à 16 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ^⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col. ^⑦ = ^② + ^③ - ^④ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ^③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres du SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>OSSABETON CONSTRUCTIONS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



(art. 38 de l'ann. III au C.I.F.)

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société

Neant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/17

N° SIRET

78984347100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

OSSABETON CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie)

ZAC DU PRIEURE 17 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER

CODE POSTAL

77700

VILLE

BAILLY-ROMAINVILLIERS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

5100

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4900

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ALFYMA INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France)

301918447

% de détention

51,0000

Nb de parts ou actions

5100,00

Adresse :

N°

17

Voie

RUE CHRISTIAN DOPPLER

Code Postal

77700

Commune

BAILLY-ROMAINVILLIERS

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

VIDAILLAC

Prénom(s)

ALAIN

Nom marital

VIDAILLAC

% de détention

49,0000

Nb de parts ou actions

4900,00

Naissance :

Date

15/05/1950

N° Département

99

Commune

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

RUE LOUIS PASTEUR

Code Postal

27400

Commune

LOUVIERS

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient d'numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III du C. 117

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


☒ Néant *

EXERCICE CLOS LE 310317

N° SIRET 78984347100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE OSSABETON CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) ZAC DU PRIEURÉ 17 AVENUE CHRISTIAN DOPPLER

CODE POSTAL 77700

VILLE BAILLY ROMAUVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1ER EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPLIA

* Dans l'exemplaire de l'annuaire, les données doivent être complétées pour toutes les filiales détenues par l'entreprise, y compris celles qui ne sont pas soumises à la loi de 1966.

* Dans l'exemplaire de l'annuaire, les données doivent être complétées pour toutes les filiales détenues par l'entreprise, y compris celles qui ne sont pas soumises à la loi de 1966.